



République Française  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE MAD ET MOSELLE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle

SEANCE DU 25 septembre 2018

Membres du Conseil : 72  
Présents : 48  
Pouvoirs : 8  
Votants : 56  
Excusés non représentés : 3  
Excusés représentés : 4  
Absents : 9

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, régulièrement convoqué, s'est réuni à NOVEANT, sous la présidence de M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

CONVOCATION : 13/09/2018  
AFFICHAGE :

*Membres absents* : Michel ARGAST, Patricia BECKER, Paul CARPENTIER, Philippe HARDY, Françoise HITZEL, Arthur MINELLO, Marie OMHOVERE, Jean-Luc PAULS, Denis PETIT  
*Membre excusé non représenté* : Jacques PERANTONI, Lise ROSELEUR, Michèle SCHNITZLER

*Nombre de communes représentées* : 41

*Communes non représentées* : ARRY, CHAMBLEY-BUSSIÈRES, DAMPVITOUX, DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE, EUVEZIN, HAGEVILLE, LORRY-MARDIGNY, REMBERCOURT-SUR-MAD

### 7.2.2 - Finances locales-Fiscalité-Autres taxes et redevances - modification taxe de séjour

#### Ordre du jour n°10.1 : Taxe de séjour

**VU** les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT,  
**VU** le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,  
**Vu** les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

- **Considérant** les différentes catégories d'hébergement et notamment les hébergements sans classement,

Il est proposé les tarifs suivants :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	2019
Palaces	0,70 €	4,00 €	1,10 €
5 étoiles : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme	0,70 €	3,00 €	1,10 €
4 étoiles : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme	0,70 €	2,30 €	1,10 €
3 étoiles : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme	0,50 €	1,50 €	1,00 €
2 étoiles : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,90 €
1 étoile : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €		0,20 €
SANS CLASSEMENT OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT	1%	5%	3%

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré,**

- **De fixer les tarifs présentés ci-dessus et fixer le taux des hébergements sans classement ou en attente de classement à 3%**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de Communes Mad & Moselle  
Gilles SOULIER



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture  
et publication le :